



COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 4 FÉVRIER 2014

AFL : PREMIÈRE AUGMENTATION DE CAPITAL

15 nouvelles collectivités (7 communes, 1 communauté de communes, 2 communautés d'agglomération et 5 communautés urbaines¹) viennent d'adhérer à l'Agence France Locale, portant à 26 le nombre de collectivités adhérentes. L'ensemble de ces collectivités représente une augmentation de capital de 53 millions d'euros². Le profil de ces nouveaux adhérents confirme le projet fondateur de l'AFL qui est de proposer une source de financement alternative à destination de l'ensemble des niveaux de collectivités, sans distinction de taille : ainsi, l'AFL rassemble aujourd'hui des collectivités allant de 1 000 à 3,5 millions d'habitants. Dans le respect du calendrier prévu, cette première augmentation de capital constitue une étape importante dans la constitution du dossier de l'AFL qui sera soumis très prochainement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, avec l'objectif que l'Agence puisse réaliser sa première émission d'obligations avant la fin 2014.

L'Agence France Locale

Créée par et pour les collectivités, l'Agence France Locale a pour objet de contribuer au financement des investissements des collectivités par l'émission d'obligations.

Permise par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, la création de l'Agence France Locale a été officialisée le 22 octobre 2013.

Conformément à ses exigences de rigueur et de transparence, l'Agence France Locale se décompose en deux sociétés anonymes distinctes :

- *L'AFL société territoriale (AFL-ST), qui est chargée du pilotage et de la gestion stratégique. Les collectivités adhérentes en détiennent la totalité du capital et en dirigent le Conseil d'administration.*
- *L'AFL société opérationnelle (AFL-SO), sa filiale, qui exercera de façon autonome l'activité de levée de fonds sur les marchés et de prêt.*

¹ Communes d'Amiens (80), Bourg-Argental (42), Conches-en-Ouche (27), Montreuil (93), Nantes (44), Saint-Augustin-des-Bois (49), Saint-Jean-Bonnefonds (42) ; communauté de communes d'Ardenne-Rives-de-Meuse (08) ; communautés d'agglomération d'Amiens Métropole (80) et Clermont-Communauté (63) ; communautés urbaines de Cherbourg (50), Dunkerque (59), Le Grand Nancy (54), Nantes Métropole (44) et Toulouse Métropole (31).

² Soit 17,7 millions d'euros par an versés jusqu'en 2016